

LA CITE & TEKHNE

N° 5

VOLUME IX

DEC^{BRE} 1930

PRIX : 5 FRS

LA CITE

REVUE MENSUELLE BELGE
D'ARCHITECTURE, D'URBA-
NISME, ET D'ART PUBLIC

& TEKHNE

SUPPLÉMENT D'INFORMA-
TION ET DE TECHNIQUE

SIÈGE DE LA REVUE : BRUXELLES, 10, PL. LOIX

Directeur-Administrateur : R. VERWILGHEN, Ing. C. C.

Secrétaire de la Rédaction : Emile HENVAUX, Architecte

**RÉDACTEURS : V. BOURGEOIS, Architecte, Bruxelles -
L. H. DE KONINCK, Architecte, Bruxelles - J. J.
EGGERIX, Architecte, Bruxelles - A. FRANCKEN,
Architecte, Anvers - J. F. HOEBEN, Architecte, Bruxelles -
H. HOSTE, Architecte, Anvers - J. B. LAUWERS, Architecte,
Malines - J. MOUTSCHEN, Architecte, Liège - A. NYST,
Architecte-Ingénieur, Bruxelles - J. M. VAN HARDEVELD,
Architecte, Amsterdam.**

**Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de
leurs articles. - Il sera rendu compte dans "LA CITÉ" de tout
ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la revue.**

**ABONNEMENTS : Belgique : 40 francs. Étranger :
55 francs ou 11 belgas. - Le numéro : 5 francs
Compte Chèques Postaux revue "LA CITÉ" N° 166.21.**

**Pour la vente au numéro s'adresser exclusivement aux librairies
Dépôt principal : Librairie LAMERTIN, Coudenberg, 58-62, Bruxelles.**

TEKHNE

SUPPLÉMENT MENSUEL D'INFORMATION & DE TECHNIQUE

QUATRIÈME ANNEE (NOUVELLE SERIE) - 1930. - NUMERO 5

SOMMAIRE :

La Semaine d'Architecture (Bruxelles. 22-29 novembre 1930)	89
Etude de la forme rationnelle des profils en long des cinémas	96
Utilisation du ciment fondu	99
Echos, Informations, Communiqués	100
Conclusion du XII ^e Congrès International des Architectes	107
Concours	109
Memento	110
Bibliographie	111

Le numéro de LA CITE ci-inclus comprend: 1) une note sur l'ouvrage « L'Habitation minimum » (II^e Congrès International d'Architecture Moderne, Francfort 1929); 2) une documentation photographique de l'Exposition de Bruxelles réalisée à l'occasion des Journées de l'Habitation Minimum et du III^e Congrès International d'Architecture Moderne.

LA SEMAINE D'ARCHITECTURE

(Bruxelles, 22-29 nov. 1930)

LES JOURNEES DE L'HABITATION MINIMUM (22-26 novembre).

LE III^e CONGRES INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE MODERNE (27-29 novembre).

Le 5 décembre s'est clôturée l'Exposition des documents architecturaux et urbanistiques, rassemblés au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, à l'occasion des Journées de l'Habitation Minimum et du III^e Congrès International d'Architecture Moderne.

Ces deux organismes auraient-ils limité à l'Exposition seule leur activité qu'il faudrait s'estimer heureux de savoir que les travaux et les recherches architecturales, urbanistiques et sociales les plus actuelles ont pu être soumises à la réflexion de notre public belge et aussi de ses officiels.

La somme de valeur positive que comportait pareille démonstration n'a pas, il est vrai, été appréciée justement par beaucoup :

- 200 plans de logements minimums;
- 100 plans de lotissements rationnels;

un exposé photographique très vivant des travaux urbanistiques et architecturaux de Francfort, première ville moderne;

un exemple de cuisine minimum, entièrement aménagée et équipée;

15 types de châssis coulissants, choisis parmi la production européenne. A quoi il faut ajouter :

un mémorial de l'œuvre du regretté L. van der Swaelmen;

une sélection de travaux d'élèves architectes.

Tel est l'ensemble extraordinairement remarquable qui était exposé dans diverses salles du Palais des Beaux-Arts. La présentation en était simple et suffisamment claire (on eut pu mieux faire, plus grandement, certes, mais le Gouvernement, ignorant la valeur d'un tel effort, avait cru pouvoir refuser tout subside...).

Les « Journées de l'Habitation minimum », que présidait le sénateur François, s'inaugurèrent par l'ouverture d'une partie de l'Exposition le samedi 22 novembre, à 3 h.

Ce même jour on put entendre la causerie que fit le D^r Gantner sur « l'Activité architecturale et urbanistique de Francfort (1925-1930) ». Exposé clair, et parfois émouvant, de la formation et de l'œuvre de cette équipe remarquable d'architectes et d'organiseurs, qui firent de Francfort la première ville moderne.

La journée du dimanche 23 novembre était réservée à l'exposé des quelques efforts accomplis en Belgique dans le domaine des H. B. M.

On entendit des fonctionnaires parler de la politique du logement pratiquée ces dernières années par l'Etat et de la coopération de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. M. le sénateur Vinck parla au nom de la Société Nationale des Habitations et Logements à Bon Marché; M. Van Billoen au nom de la Ligue contre les taudis.

La technique proprement dite de l'Habitation minimum était trop étrangère à cette partie du programme pour qu'il soit nécessaire de résumer ces communications.

L'architecte Van Eesteren eut l'occasion de faire, à la soirée, une manière d'exposé, théorique et pratique, d'urbanisme en situant le cas, si typique, d'Amsterdam; les directives

urbanistiques récentes de cette cité montrent qu'elle a conscience des recherches actuelles de la science du « town-planing ».

Le lundi 24 devait être esquissée « une doctrine rationnelle de l'habitation minimum ».

Notre directeur, l'ingénieur R. Verwilghen, établit avec clarté quelles étaient les bases de ce problème important : la politique foncière et les transports. Voici le résumé que « Le Soir » a donné de cette conférence :

« M. Verwilghen a examiné tout d'abord le problème foncier. Partisan de l'extension des villes en surface, plutôt qu'en hauteur, il souligne la nécessité de maintenir en concordance les prix des terrains et par conséquent, des loyers, avec les salaires normaux. Il faut donc s'étendre au loin, dans des zones de terrains bon marché, ce qui implique la nécessité des transports des centres d'habitation aux centres d'activité.

On peut, selon les transports (trams électriques, métro, trains secondaires, etc.) déterminer des maxima de distance d'habitation allant d'un rayon de cinq jusqu'à dix-huit kilomètres; mais l'extension systématique par cercle concentrique devrait être abandonnée au profit de l'extension régionale. Cela permettrait tout d'abord une décentralisation urbaine; ensuite, de différencier les centres proprement dits d'activité, des centres d'habitation, et faciliterait la création d'agglomérations satellites avec les larges trouées d'air indispensables à une bonne hygiène urbaine.

La politique des transports, si importante dans les grandes villes, ne pouvant avoir d'effets heureux que si elle est combinée avec une politique d'achats de terrains, il faut donc procéder à l'extension des villes selon une unité de vue, un plan d'ensemble, et avec prévoyance.

M. Verwilghen illustra sa conférence d'un grand nombre de projections, plans et photographies aériennes de villes, d'une éloquente démonstration. »

L'architecte J. J. Eggericx, donna ensuite lecture de son rapport sur « la conception de l'habitation ». Le problème se pose ainsi : obtenir des maisons saines, au prix de revient le meilleur.

« Cela pose tout de suite le problème de la

T E K H N E

lutte entre l'objet unique et l'objet fabriqué en série; entre le désir du confort maximum dans le minimum d'espace. Il faut donc résolument considérer ce que la standardisation peut apporter d'utile et d'heureux, et prêter un intérêt de premier plan à la rapidité d'exécution. » (1).

M. Marique, vice-président du Comité, parla ensuite de « l'industrialisation de la construction et de l'équipement »; ayant proposé l'emploi des matériaux nouveaux, scientifiques pour ainsi dire, il suggère les méthodes de rationalisation qu'il faut employer désormais dans la construction d'H. B. M.

A la soirée K. Teige, de Prague, fit une causerie très vivante sur le logement en Tchéco-Slovaquie.

« Après avoir esquissé un tableau historique des influences diverses qui formèrent la civilisation tchéco-slovaque et donnèrent notamment à Prague son caractère particulier, M. Teige parla de la crise générale qui sévit dans son pays comme ailleurs et qui, au point de vue du logement, provoque un véritable déséquilibre social et économique. Bas salaires et hauts loyers ont pour conséquence qu'une partie importante de la population vit dans des taudis, tandis que plus de 8,000 logements sains sont vides, à Prague, seule, et plus de 30,000 dans le pays entier.

Cette situation se traduit par une diminution du nombre des mariages et de la natalité, et par une augmentation de la mortalité.

Les pouvoirs publics et des sociétés philanthropiques et financières essaient d'y apporter remède par la création de logements à bon marché. L'orateur rend hommage à ce qui a été fait en ce sens, notamment par deux architectes de haut savoir, MM. Jan Kotera, qui fut un véritable rénovateur de l'architecture en Tchéco-Slovaquie, et Adolf Loos, le premier qui proclama que l'architecture n'est pas un art mais une science. » (2).

Cette journée fut clôturée par une agréable et suggestive causerie du D^r Giedion (Zurich) sur les origines, en France, de l'architecture rationnelle.

(1) « Le Soir », compte rendu.

(2) « Le Soir », compte rendu.

La journée du mardi 25 était consacrée tout entière à l'examen des « nécessités de l'heure présente ». On y parla brièvement de la défense des améliorations conquises, de la disparition des logements insalubres : a) leur dépistage; b) leur démolition ou leur transformation; de l'éducation de l'habitant: a) le service social et la meilleure conception des logements; b) l'enseignement général et ménager devant les perfectionnements du logement. Le développement des organismes d'intérêt collectif fut aussi mis en question. Mmes Lebrun et Mulle; Mlles Burniaux et Jaspenne, M. Deldime en furent les rapporteurs.

A la soirée, l'architecte S. Syrkus (Varsovie) exposa, en technicien averti, la question du logement en Pologne. Il fit part de l'activité et des recherches du groupement d'avant-garde « Praesens » en matière d'H. B. M. Ce groupement prépare la construction d'une colonie d'habitations, construites en série, aménagées et équipées suivant les plus récentes acquisitions architecturales et techniques.

Enfin Mme Hirbaux clôtura cette journée par une brève causerie sur « l'éducation de l'habitant », montrant combien il est nécessaire que le public du logement minimum sache utiliser cet « outil » neuf et perfectionné qu'ont élaboré les architectes.

Le mercredi 26, au matin, devant un nombreux auditoire, Le Corbusier fit une causerie très vivante sur le progrès architectural, ses bases scientifiques et le but de ce progrès qui est de libérer les aspirations spirituelles de l'homme.

L'après-midi, l'architecte Kaufmann (Frankfurt), un des plus remarquables parmi l'équipe du Stadtbaurat May, compléta la conférence précédente du D^r Gantner par un examen méthodique et précis de l'effort organisateur de la ville de Frankfurt.

C'est le jeudi 27, à 10 heures, que s'ouvrit enfin le Congrès proprement dit, organisé pour l'Association internationale d'architecture moderne. L'éminent Professeur K. Mosser fit en sa qualité de président, le discours

inaugural et posa quelle était la grande tâche des Congrès :

« Résoudre le problème qui se pose ainsi : Comment tenir compte des modifications profondes subies par les conditions de vie actuelle dans l'étude des problèmes architecturaux »

La matinée se clôtura par l'exposé du rapport de l'architecte Le Corbusier. Voici le résumé de ce rapport qui avait pour titre « Maisons basses, moyennes ou hautes? »

La question peut se poser sous cette forme qui permet un meilleur jugement : *Faut-il étendre la superficie des villes ou faut-il la resserrer?*

Les villes servent à habiter et à travailler. L'événement machiniste a effroyablement perturbé les rapports entre travail et habitation. Il y a crise périlleuse. L'homme se trouve enchaîné dans un véritable esclavage qui détruit son corps et bouleverse son cœur. Le bonheur a fui.

Il faut apporter un bonheur nouveau aux habitants des villes en organisant le phénomène urbain et l'habitation. Heureusement, le machinisme, qui fut le perturbateur, nous apporte par ailleurs la libération des *techniques modernes*. Les techniques modernes ont fait la révolution architecturale; c'est cette révolution qui permet une nouvelle urbanisation des villes.

En construisant les maisons hautes, on pourra resserrer considérablement le périmètre des villes; la question des transports sera ainsi résolue et des heures gagnées chaque jour. Les maisons hautes ne couvriront que 12 p.c. du sol; les rues 9 p.c.; tout le reste, près de 80 p.c. du sol des villes, sera converti en parcs : sports, jeux, promenades, repos. Jamais de cour; chaque fenêtre ouverte sur de grandes étendues de ciel et de verdure.

A l'intérieur des immeubles, l'organisation des services communs (régies hôtelières) supprimera la domesticité : libération de la femme.

Mais, pour pouvoir réaliser ces bienfaits des techniques modernes, il est nécessaire de regrouper le sol. C'est l'ère des grands travaux qui s'ouvre : quelle forme d'autorité saura la décréter?

L'après-midi, le Congrès poursuivit ses travaux par les rapports des architectes Gropius, Neutra, Kaufmann et Böhm. On trouvera ci-après le résumé de l'exposé présenté par MM. Kaufmann et Böhm :

En s'inspirant de certains types d'appartements et en se basant sur certaines formes de lotissement, les architectes Böhm et Kaufmann ont étudié les conditions économiques pour la construction de ces appartements en maisons de 1 à 14 étages.

Cette étude a été possible grâce aux devis très exacts établis par quelques sociétés d'entreprises.

Voici les résultats :

1. Il est clair que les frais d'aménagement du terrain diminuent avec le nombre des étages, même au-delà du sixième. Mais l'économie réalisée de cette façon diminue de plus en plus comparativement au coût total.

2. Quant au coût total, les maisons d'un seul étage, si l'on tient compte des constructions très légères, ne peuvent pas concourir avec celles de 2 et plus d'étages.

De plus, en passant des maisons à 2 étages à celles à 5 étages, il y a une économie considérable, mais qui diminue rapidement. En supposant que l'on donne aux maisons — à partir de celles à 6 étages — une structure en accès, le chauffage central; des ascenseurs ainsi que les escaliers nécessaires, le prix de la construction augmente très fortement, sans toutefois augmenter sensiblement par le fait d'un nombre d'étages plus élevés.

3. Contrairement aux calculs théoriques qui ont été faits par d'autres, il résulte de ces recherches que, pour les appartements minimum, les constructions à corridor extérieur représentent une solution économique.

4. Quant à l'espace d'air nécessaire et à l'exposition au soleil, les trois formes : maisons basses, moyennes et hautes, sont favorables, pour autant que les espaces nécessaires soient respectés.

5. Vu les défauts que présentent les maisons pour les familles avec enfants, il faut refuser d'admettre comme normales les maisons à 5 étages, pour terrains de prix moyens. Il ne faudrait pas dépasser 4 étages.

6. Mais, d'autre part, surtout pour les familles sans enfants et les personnes habitant

T E K H N E

seules, l'on peut considérer les constructions de maisons hautes comme favorables, à condition de le faire dans la banlieue, près de grands terrains libres.

7. La construction à 4 ou 5 étages est actuellement la plus économique; elle n'est pourtant pas la forme idéale de l'habitation, car elle ne présente ni les avantages intégraux de la maison basse, ni ceux de la maison haute. La maison à 4 ou 5 étages est, malgré tout, celle qui est la plus répandue dans les pays qui sont forcés de construire des habitations à loyer très bas. Il est à souhaiter que l'on emploie cette forme, combinée avec la maison basse.

Nous donnons ci-après le résumé du rapport de l'architecte R. Neutra (Los-Angeles).

La maison haute est un type économiquement sain, lorsque, comme aux Etats-Unis, l'organisation de la construction s'est développée dans cette direction depuis des dizaines d'années. La maison haute n'entraîne certainement pas des frais proportionnellement plus élevés que la maison basse, à la condition que cette dernière soit bâtie suivant un mode de construction unitaire, écartant les risques d'incendie — ce qui, d'ailleurs, a toujours été exigé — et non point avec des matériaux incombustibles seulement.

Le pourcentage de l'accroissement des immeubles à nombreux étages aux Etats-Unis — l'un des pays classiques de la maison particulière citadine — prouve l'augmentation constante du nombre des personnes désirant habiter de petits appartements.

Pour celui qui possède une famille, la maison basse demeure cependant un but à atteindre et reste susceptible de se développer encore.

Il est également clair que l'appui des grandes municipalités ou d'autres organismes sociaux est indispensable pour pouvoir édifier des maisons hautes dont les appartements aient des loyers modestes et autour desquels l'on puisse prévoir des espaces de verdure suffisamment larges.

Les entreprises privées ne s'intéressent à ce type d'habitation qu'une fois convaincus d'avoir affaire à des immeubles de rapport élevé. Dans ce cas, le risque financier et les difficultés techniques sont plus que compensés par le bénéfice d'un rendement propor-

tionnellement plus élevé par unité de surface.

C'est cette conception que Neutra voudrait combattre.

Voici enfin le résumé du rapport remarquable présenté en séance du Congrès par l'éminent Professeur W. Gropius :

Quelles sont les hauteurs rationnelles pour la concentration des appartements ouvriers dans les villes?

La maison pour une famille qui a sa racine dans la vie rustique, est-elle la solution idéale pour la population industrielle urbaine attirée par la nature?

Cette forme d'habitation, donne-t-elle seule à l'habitant la garantie d'un développement corporel et intellectuel sain?

Peut-on se représenter l'extension rationnelle d'une ville, lorsque tous les citoyens habitent une maison particulière avec jardin?

Non. La construction basse n'est pas le remède à tous maux pour l'assainissement des villes.

La conséquence logique serait la dislocation et le reniement de la ville, le but est la *déconcentration* et non la *dislocation* des villes!

Le rapprochement des pôles, ville et campagne en recourant aux moyens techniques modernes et en augmentant la verdure sur toutes les surfaces disponibles, sur la terre et sur les toits, afin que la sensation de la nature soit journalière et non seulement dominicale.

La maison basse et la maison haute doivent être développées parallèlement suivant le besoin réel. La maison basse le plus possible comme maison à un étage dans les zones extérieures avec chiffre d'utilisation bas.

La maison haute, d'une hauteur rationnelle de 10 à 12 étages, ayant des organisations centrales collectives, partout où son utilisation effective est démontrée, surtout dans les zones à gros chiffres d'utilisation.

La maison moyenne n'a ni les avantages de la maison basse ni ceux de la maison à nombreux étages, et elle est inférieure au point de vue social, psychologique et partiellement aussi économique. Sa disparition sera un progrès certain. Le point de vue mondial et le développement politique choisiront finalement la forme de construction de l'avenir.

Le Professeur Gropius empêché de donner une conférence aux membres des Journées de l'Habitation minimum, le mercredi 26 novembre, eu l'occasion d'exposer ses conceptions sur les méthodes urbanistiques applicables aux logements minimum, le vendredi 29, à l'Union Coloniale, à 20 heures. Sa remarquable conférence, claire et persuasive, fut suivie d'une causerie très animée par l'architecte Le Corbusier.

Le vendredi 28 novembre, au matin, eut lieu l'inauguration et la visite, sous la conduite de MM. Bourgeois et Van Eesteren, de l'Exposition des plans du lotissement rationnel.

Voici, à ce sujet, les explications qui furent données :

L'Exposition du Lotissement Rationnel a pour but de présenter des plans pouvant être comparés facilement. Ceux-ci sont dessinés uniformément sur des feuilles standardisées et à la même échelle.

L'Exposition est divisée en quatre grandes catégories :

- a) Maisons basses;
- b) Maisons moyennes;
- c) Maisons hautes;
- d) Système mixte.

Ces catégories principales sont elles-mêmes groupées par région.

Les points de vue économique, social, hygiénique, psychologique, circulation, plans de maisons sont successivement à envisager afin de permettre une comparaison aussi objectivement que possible.

La partie économique traite des questions de surfaces de rues, surfaces bâties, prix du terrain, nombre d'habitants par Ha, etc., et donne des chiffres comparables.

La question économique est très importante parce que, étant donnée la crise mondiale du logement, elle indique, d'une part, les possibilités de réalisation d'un projet et, d'autre part, elle donne un moyen de contrôle sur les plans réalisés.

Comme tendance générale, on remarque une diminution de la surface et de la voirie, des frais d'implantation, ainsi qu'une recherche de densité maximum répondant aux exigences de l'hygiène.

Au lieu du lotissement anarchique, sentimental et esthétique, on tend au lotissement fonctionnel cherchant ses lois pour les différentes catégories précitées et basé sur un plan général, régulateur de la ville, qui détermine les systèmes de circulation, les terrains pour l'habitation, centres de travail et de repos, etc.

Au surplus, constatons que la tendance vers l'habitation collective se manifeste dans les plans de beaucoup de pays et évidemment surtout dans les projets. Enfin, étant donné que le problème du lotissement évolue rapidement, la nécessité se présente de plans de villes, dont la forme neutre puisse incorporer normalement les systèmes de lotissement de l'avenir et dont les terrains aient des surfaces suffisamment grandes obtenues par une politique systématique de remembrement du sol.

L'après-midi de ce même jour eurent lieu l'inauguration et la visite, sous la conduite des architectes Steiger et Barbe, de l'Exposition des Châssis coulissants. Voici les explications données au sujet de cette exposition :

L'étude de l'Exposition des plans de l'Habitation Minimum pendant le dernier Congrès a montré que la réduction de la surface des pièces exigeait une fenêtre dont l'ouverture se fasse sans aucun encombrement intérieur.

Une fenêtre à deux vantaux, ouvrant normalement, encombre, dans les conditions les plus favorables, 15 à 20 p.c. de la surface.

Une fenêtre coulissant verticalement, telle qu'on en utilise depuis longtemps dans les habitations privées, est d'un prix élevé par suite du système d'équilibrage des châssis et de la place nécessaire au logement des contre-poids.

La fenêtre coulissant horizontalement est apparue comme la seule qui réponde aux besoins de l'Habitation Minimum.

C'est pour cela que le Congrès International pour la réalisation des problèmes architecturaux contemporains a organisé une Exposition des fenêtres coulissantes actuellement en usage dans les divers pays d'Europe, à la fois pour avoir une vue d'ensemble de ce qui a été réalisé jusqu'à ce jour et aussi pour provoquer par la comparaison et l'étude des

T E K H N E

modèles exposés de nouveaux perfectionnements.

La plupart des modèles sont exposés grandeur d'exécution; les constructeurs de tous les pays n'ont pas hésité devant le temps et les frais que représentait cette Exposition.

Enfin la journée du samedi 29, fut consacrée aux explications complémentaires que voulurent bien donner quelques-uns des rapporteurs. Les délégués des pays représentés exposèrent ensuite brièvement leur point de vue sur la question mise à l'étude.

L'assemblée termina ses travaux par l'élection des délégués pour le prochain Congrès (Moscou 1932).

Nous concluerons très brièvement ce compte rendu.

Si l'organisation matérielle de ce Congrès ne fut pas sans défaut, il convient néanmoins de reconnaître l'effort exceptionnel qui fut

fait pour mettre sur pieds trois manifestations dont une seule eut suffi, en Belgique, à épuiser un comité organisateur : exposition, journées et Congrès.

En fait, et pour ce qui regarde les travaux réels effectivement accomplis par le Congrès — c'est-à-dire la mise au point du problème proposé — il est certain que l'on est arrivé à serrer de très près cette étude, tant sur le plan théorique que sur le plan national pratique. On se rendra compte, lorsque paraîtront les rapports, de l'intérêt et de l'importance de ce qui a été élaboré à l'occasion du Congrès de Bruxelles.

L'assemblée elle-même, devant le travail accompli, a cru pouvoir proposer déjà l'élargissement de sa tâche, en fixant logiquement le thème du prochain Congrès de Moscou (1932) : « La ville fonctionnelle », thème que permettent d'aborder les deux études précédentes : « L'habitation minimum » (Frankfort 1929) et « le Lotissement rationnel » (Bruxelles 1930).

En préparation :

3 Années d'Architecture Moderne en Belgique

Un choix de nos plus remarquables réalisations architecturales.

Des photos, des dessins et des plans.

PRIX : 50 Francs

L'Ouvrage sera envoyé aux souscripteurs contre remboursement de 40 francs

Edité par La Cité & Tekhné, 10, Place Loix, Bruxelles

Les souscriptions seront adressées au siège de la revue.

Étude de la forme rationnelle des profils en long des cinémas

Nos lecteurs ne manqueront pas d'apprécier l'utile et intéressant travail élaboré par l'ingénieur V. Nikolsky. Cette étude est extraite intégralement de la revue « La Construction Moderne » (Paris).

Nos lecteurs ne sont pas sans connaître la condition dont on doit s'inspirer pour obtenir un tracé rationnel des parterres et balcons dans un cinéma.

Il est indispensable que la ligne allant de l'œil d'un spectateur au point le plus bas de l'écran passe sans être interrompue au-dessus de la tête de la personne placée immédiatement devant.

S'il est possible de faire ce tracé par points obtenus en passant d'une rangée de fauteuils à l'autre, il reste néanmoins assez long pour les salles profondes. Cette circonstance nous

a poussés à rechercher une formule permettant le tracé direct.

Désignons par a la distance entre les fauteuils et par b l'encombrement moyen d'une personne, c'est-à-dire la distance entre l'œil et le dessus de la tête.

Plaçons l'origine des coordonnées dans le point bas de l'écran, les axes étant dirigés comme l'indique la figure 1.

Les accroissements étant finis, l'application de la série Taylor s'impose.

Au point A on obtient

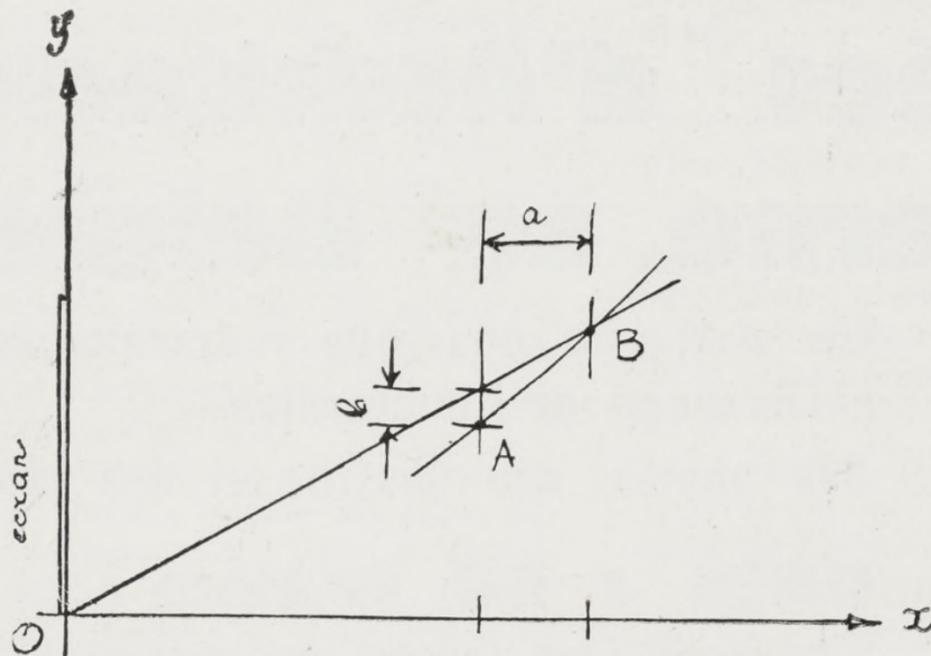


Fig. 1.

$$f(x + a) - f(x) = b + a \frac{y + b}{x} = \frac{a}{1!} \frac{dy}{dx} + \frac{a^2}{2!} \frac{d^2y}{dx^2} + \frac{a^3}{3!} \frac{d^3y}{dx^3} + \dots$$

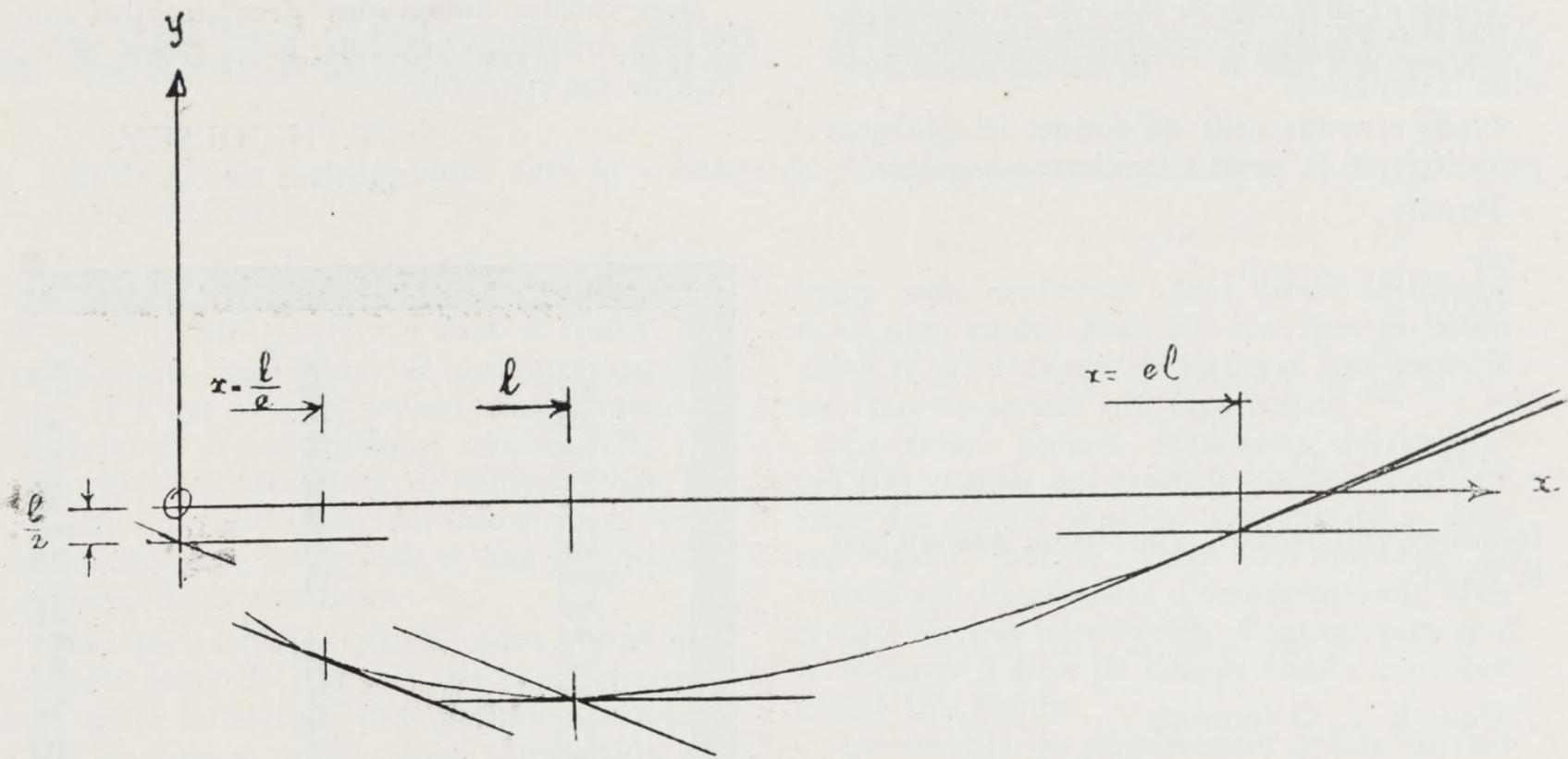


Fig. 2.

Posons $\frac{b}{a} = \gamma$ et divisons par a ; il vient

$$\frac{y}{x} + \frac{b}{x} + \gamma = \frac{dy}{dx} = \frac{a}{2} \frac{d^2y}{dx^2} + \frac{a^2}{3!} \frac{d^3y}{dx^3} + \dots \quad (1)$$

On a de même au point B

$$f(x) - f(x - a) = b + a \frac{y}{x}$$

Divisons par a :

$$\frac{y}{x} + \gamma = \frac{dy}{dx} - \frac{a}{2} \frac{d^2y}{dx^2} + \frac{a^2}{3!} \frac{d^3y}{dx^3} + \dots \quad (2)$$

En première approximation on peut considérer a et b comme infiniment petit; ces deux équations donnent alors :

$$\frac{y}{x} + \gamma = \frac{dy}{dx}$$

Son intégrale

$$\frac{y}{x} = \gamma Lx + C \quad (3)$$

C étant la constante d'intégration.

Cette équation peut être retenue comme première approximation. Son exactitude croît

à mesure qu'on s'éloigne de l'écran. Donc, elle peut être utilisée pour le tracé des balcons.

Il faut remarquer que pour un point commun à l'infini cette courbe se trouvera plus haut que la courbe exacte, donnant en conséquence une solution plus économique, économie prise dans le sens d'un gain d'altitude.

En additionnant (1) et (2) on peut intégrer en tenant compte de la dérivée seconde.

$$\frac{y}{x} + \frac{b}{2x} + \gamma = \frac{dy}{dx}$$

Son intégrale

$$\frac{y}{x} = \gamma Lx - \frac{b}{2x} + C \quad (4)$$

Nous avons pu constater que cette équation donne pratiquement entière satisfaction, sauf peut-être les environs immédiats de l'origine O , où il est d'ailleurs impossible de placer les sièges.

La détermination de la constante C s'effectuera en imposant à la courbe un point de passage.

On peut procéder au tracé de la courbe par points, l'équation différentielle donnant en plus la tangente.

Nous croyons utile de donner ici quelques propriétés de la courbe facilitant son tracé.

Posons

$$\frac{dy}{dx} = K\gamma = Cte$$

$$\frac{y}{x} + \frac{b}{2x} + \gamma = K\gamma$$

$$y = (K - 1)\gamma x - \frac{b}{2} \quad (5)$$

équation représentant une droite passant par le point

$$\left(0, -\frac{b}{2}\right).$$

Pour $K = 0$ (minima)

$$y = -\gamma x - \frac{b}{2}.$$

On peut imposer l'abscisse de ce point égale à l (fig. 2).

De l'équation (4) on tire

$$C = -\gamma Le^l$$

e étant la base des Log népériens.

Cherchons les abscisses des points de rencontre de la courbe avec la droite déterminée par l'équation (5).

$$\frac{y}{x} + \frac{b}{2x} = (K - 1)\gamma = \gamma Lx - \gamma Le^l$$

d'où

$$d'où \quad x = e^{Kl}.$$

On peut pousser le calcul plus loin et intégrer en tenant compte des membres suivants de la série, mais les complications apportées ne se justifient pas par le besoin de la pratique.

Il reste bien entendu que la courbe ainsi obtenue donne la position des yeux des spectateurs.

La courbe du plancher s'obtiendra par une translation verticale de la courbe précédente pour tenir compte de la hauteur du spectateur assis. Evidemment, il faut choisir une moyenne, quoiqu'on puisse remarquer que cette hauteur ne varie pas d'une façon très considérable, même pour les personnes de tailles différentes.

Les valeurs numériques de a , b , ainsi que cette dernière distance sont à déterminer dans chaque cas particulier.

V. NICOLSKY,
Ingénieur civil A. I. G.

3 années d'architecture moderne en Belgique

édité par **LA CITÉ & TEKHNE** 10, place Loix, Bruxelles

L'ouvrage sera envoyé aux souscripteurs
contre remboursement de 40 francs.

Avez-vous envoyé votre souscription ?

L'Utilisation du Ciment fondu

Etude de P.-L. Lozach, parue dans la « Revue des Matériaux de construction et de travaux publics » (Paris).

Les fabrications de plus en plus nombreuses et variées des produits à base de ciment, et les nécessités impérieuses de produire rapidement et à des prix de revient rémunérateurs, ont orienté, depuis quelques années déjà, les recherches des fabricants de ciments vers la réalisation de liants pouvant donner, à la fois, un durcissement très rapide et une augmentation sensible de résistance.

Dans un précédent article, nous avons dit quelques mots de l'emploi des super-ciments dans notre industrie. Nous parlerons aujourd'hui du ciment fondu dont l'utilisation se vulgarise de plus en plus dans la fabrication des pylônes de grandes longueurs et pour celle des pieux destinés à être battus en terre.

A ce sujet, il n'est pas inutile de dire un mot des caractéristiques particulières, de ce liant, qui diffère très sensiblement, par sa composition, des ciments portlands. Le ciment fondu tire ses propriétés hydrauliques spéciales de la forte proportion d'aluminate de chaux dans ses éléments constitutifs. On l'appelle parfois aussi ciment alumineux.

Ce liant est également utilisé avantageusement pour les bétons destinés à être en contact avec les eaux séléniteuses ou les eaux de mer.

Dans la fabrication on remplace l'argile par de la bauxite ou, minéral d'aluminium; la calcination du mélange de calcaire pur et de la bauxite est obtenue au feu de coke à haute température. On réalise également la calcination au four électrique lorsqu'il est toutefois possible d'avoir le courant à un prix relativement peu élevé.

L'emploi du ciment fondu a causé, au début, dans notre industrie, au moins quelques surprises. La technique de cet emploi allait naturellement à l'encontre de certaines règles établies pour l'utilisation des portlands ordinaires. Il a fallu un certain temps et plusieurs expériences pour familiariser les praticiens avec cet emploi et les amener à en tirer tous les avantages qui en découlent.

Ces avantages sont cependant réels et mul-

tiples non seulement dans notre industrie, mais plus encore pour les ouvrages en béton armé et les travaux de dallages qui peuvent être mis en service très rapidement.

Ce ciment permet, chez nous, des moulages très rapides qui rendent possible l'utilisation des mêmes moules, souvent deux dans une même journée. Pour des moulages de tuyaux ou des produits d'ornementation, cette faculté est très appréciable, d'autant plus que le mélange à base de ciment fondu peut être utilisé très fluide.

La rapidité du durcissement jointe au fort dégagement de chaleur qui se produit en cours de gâchage permet de travailler par des températures de plusieurs degrés au-dessous de zéro. On peut également, néanmoins, travailler sans inconvénients par des températures élevées; les produits obtenus supportent bien le contact du feu.

Des pylônes de 10, 11 et 12 mètres de longueur composés d'un mélange de 350 kilos de ciment fondu, 500 litres de sable et de 350 kilos de gravier de 0,005 à 0,010 millimètres ont pu être démoulés facilement, après 24 heures et même après 18 heures de fabrication. On arrive parfois même à abrégé ces durées. Dans certains cas on a pu enlever les côtés de moules 5 ou 6 heures après l'opération du moulage.

Certaines précautions sont cependant indispensables pour l'emploi du ciment fondu; le mélange de tout autre liant, même en proportion infime, provoque la prise immédiate. Nous en avons fait personnellement l'expérience, en cours de travail en utilisant pour le gâchage une gamate ayant servi à d'autres liants et qui était mal nettoyée. On doit veiller également à la température de l'eau de gâchage qui ne doit pas être supérieure à 20 ou 25°. On doit proscrire également l'emploi d'eau saline ou minéralisée; il s'ensuivrait une notable diminution de résistance.

Les mélanges à base de ciment fondu doivent être mis en œuvre très mouillés, voire

presque liquides; il est donc indispensable de triturer très régulièrement les matières avant le coulage pour éviter la séparation des particules les plus grosses dont l'amas à certaines parties des produits déterminerait certainement des ruptures. On doit, de plus, veiller rigoureusement à la position des armatures dans les moules s'il y a lieu et à la répartition uniforme du mélange (1).

Cette règle s'applique, du reste, pour toutes les fabrications quel que soit le liant employé.

Pour les produits obtenus au fondu, il est également très recommandable de les maintenir très mouillés quelques jours après démouillage.

Il est donc maintenant acquis que l'emploi du ciment fondu est très avantageux dans notre industrie, comme pour le béton armé. Néanmoins il est encore trop limité par son prix élevé et sa teinte foncée, due pour beaucoup à la forte teneur en fer, qui n'en permet pas l'utilisation pour les pierres artificielles de parement.

(1) Pour faciliter ce travail et en assurer la régularité, on utilise dans certains cas des marteaux vibreurs, mis en œuvre à l'air comprimé et qui par leur action régulière et continue sur les parois extérieures des moules métalliques, assurent la répartition uniforme du mélange et l'enrobage parfait des armatures.

ÉCHOS INFORMATIONS COMMUNIQUÉS

BELGIQUE

LES GARES BRUXELLOISES.

Le Conseil d'administration de la S.N.C.B. a poursuivi l'examen des projets de modifications à apporter aux gares de Bruxelles-Nord et Bruxelles-Midi en cas d'abandon du projet de la jonction de ces deux gares. La gare du Nord modifiée comporterait dix-huit voies se terminant toutes sur un front unique à

300 mètres environ de la place Rogier. L'entrée et la sortie des voyageurs se feraient au niveau actuel, du côté de la rue de Brabant, en face de la rue de la Rivière, et du côté de la rue du Progrès, en face de la rue de la Bienfaisance. Une place de stationnement pour autos, avec voie d'accès en pente de 5 cm. par mètre, serait aménagée à un niveau inférieur. C'est à ce même niveau que se ferait la livraison des bagages à l'arrivée, tandis que l'acceptation au départ se ferait au niveau actuel.

À la gare du Midi, un passage supérieur pour piétons et véhicules serait établi au droit de la rue Théodore Verhaegen, reliant les communes de Saint-Gilles et Anderlecht.

Dans le cas où la jonction serait réalisée selon le projet Bruneel, les modifications des gares du Nord et du Midi seraient plus radicales. La gare du Nord, par exemple, devrait être surélevée de 7 mètres.

Nous avons dit antérieurement que M. Lipens, Ministre des Transports, déposerait au Parlement, dès la rentrée, les soumissions qui ont été faites par les entrepreneurs pour les travaux qui seraient à effectuer entre le Jardin Botanique et la place de la Chapelle. En se basant sur les soumissions les plus avantageuses qui ont été faites pour ce seul tronçon de la jonction, on a pu évaluer à un milliard 200 millions l'achèvement total de la dite jonction.

De ces conditions, l'administration a dressé les plans des modifications à apporter aux gares du Nord et du Midi en présumant que le Parlement renoncerait à une telle dépense.

(« Inform. Bours. ».)

LE MONUMENT AU TRAVAIL DE
CONSTANTIN MEUNIER.

« Le Comité Meunier, heureux d'avoir pu mener à bonne fin la réalisation du chef-d'œuvre de Constantin Meunier, se fait un devoir d'adresser ses sentiments de gratitude aux autorités et aux personnalités qui ont bien voulu lui apporter leur haut et bienveillant appui.

Il remercie tout particulièrement M. Vauthier, Ministre des Sciences et des Arts, dont l'intervention fut décisive auprès du Gouvernement belge.

LACITE

ARCHITECTURE • URBANISME • ART PUBLIC

ANNÉE 1930

VOLUME IX

NUMÉRO 5

LE PLAN DE L'HABITATION MINIMUM

Note relative à l'ouvrage « Die Wohnung für das Existenzminimum », dans lequel sont rassemblés les documents établis à l'occasion du II^me Congrès International d'Architecture Moderne, Francfort 1929.

L'une des sections de l'Exposition remarquable qui s'est tenue au Palais des Beaux-Arts, du 22 novembre au 5 décembre dernier, comportait une série importante de panneaux figurant des plans terriers de logements à surface réduite.

Ces plans, qui constituaient un travail peu ordinaire de documentation et de recherche, avaient déjà été exposés l'an passé à Francfort, à l'occasion du II^me Congrès International d'Architecture moderne. Retraces tous par la même main, à la même échelle et suivant une norme semblable de présentation, ils se succédaient dans l'ordre gradué de leur superficie.

Ils permettent ainsi la comparaison des solutions qui ont été données, dans les divers

pays, au problème de l'Habitation minimum, par les architectes d'avant-garde, et aussi, exceptionnellement, à titre de contraste, ils présentent quelques exemples devenus, malgré leurs défauts, d'emploi courant dans l'un ou l'autre pays.

En ce qui concerne les recherches des novateurs, il est intéressant d'observer que, malgré les tendances internationales de l'architecture vivante, il n'était pas nécessaire pour connaître l'origine de ces plans anonymes, de consulter l'inscription précisant le nom de la ville où ils avaient été élaborés. Bien que le problème de l'Habitation minimum impose partout des obligations très strictes, et qui limitent singulièrement la liberté de l'architecte, cependant des différences fondamentales de conception et de plan subsistent dans les divers pays. Ces différences résultent soit des règlements de bâtisse qui, en Hollande par exemple, autorisent des W.-C. non ventilés au dehors, alors qu'ils le défendent presque partout

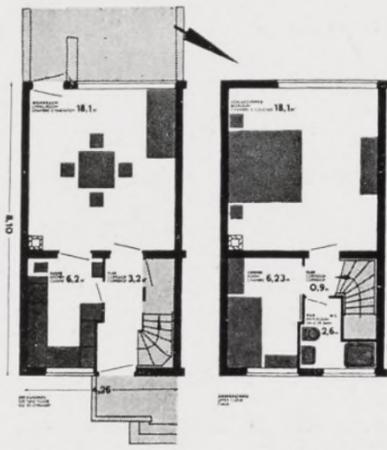
ailleurs; — soit des modes traditionnels de vie que les modernistes eux-mêmes n'ont pas rejetés, tel le système des alcoves qui subsiste dans quelques pays sous des formes plus ou moins atténuées; — soit encore de la situation économique très différente à travers le monde et qui, ici, fera considérer comme une limite extrême du minimum ce qui sera encore réduit ailleurs.

Nous tenons à signaler à nos lecteurs, désireux de poursuivre l'étude comparative qu'ils ont pu entamer à l'Exposition même, qu'une centaine (c'est-à-dire la presque totalité) des panneaux rassemblés au Palais des Beaux-Arts ont été clichés et réunis en un ouvrage très soigneusement édité (1). Les plans y sont groupés dans l'ordre suivant : — les 18 premiers sont relatifs à des maisons d'une seule famille; — 7 autres concernent des maisons pour deux familles; — les 65 suivants figurent des logements pour immeubles collectifs; — enfin, les 7 derniers illustrent des cas exceptionnels tels que les logements dans les navires (cabines), les hôtels, etc.

Afin de permettre à nos lecteurs de juger de l'intérêt de l'ouvrage en question, nous reproduisons ci-après quelques-uns des plans édités, en les accompagnant de quelques notes explicatives. Cette reproduction est faite au tiers environ de la grandeur des planches publiées, ces planches étant toutes à l'échelle de 1 pour cent. Signalons enfin que le dit volume contient le texte allemand des conférences du II^me Congrès International d'Architecture moderne, tenu à Francfort, — texte dont nous avons donné la traduction française dans le précédent volume de Tekhné.

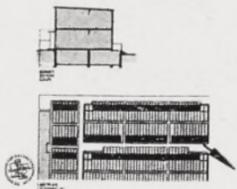
(1) *Die Wohnung für das Existenzminimum.* — Verlag Englert & Schlosser. Frankfurt a/M., 1930. Prix : 7.50 R. M.

FRANKFURT A. M.



WOHNFLÄCHE
EINSCHL. BALCON
VERBODEN FÜR
199,- M²

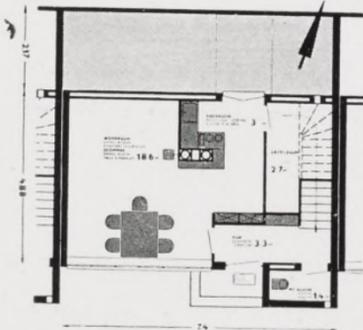
KÜCHENFLÄCHE
EINSCHL. BALCON
10,1 M²



11

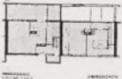
MAISON CONTIGUE POUR UNE SEULE FAMILLE.
Largeur restreinte de la façade. — Toilette avec bain de siège à l'Américaine.

PARIS



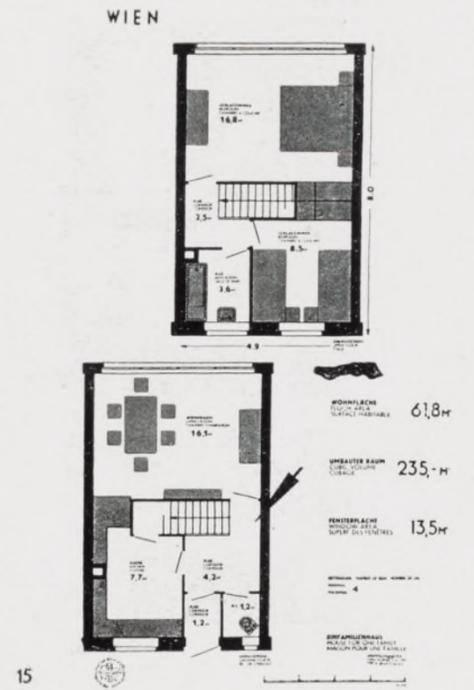
WOHNFLÄCHE
EINSCHL. BALCON
VERBODEN FÜR
224,- M²

KÜCHENFLÄCHE
EINSCHL. BALCON
9,4 M²

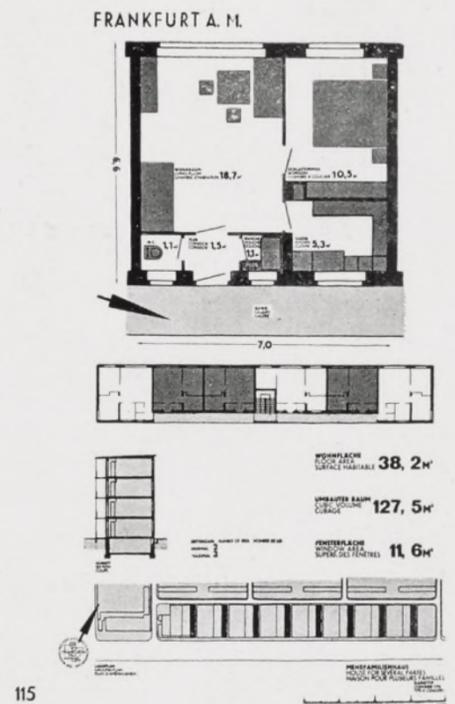


12

MAISON CONTIGUE POUR UNE SEULE FAMILLE.
Profondeur du bâtiment très restreinte, au profit de la largeur de la façade. Les fenêtres
des pièces habitées donnent sur le Sud (côté jardin). Vers le Nord, petite cour pour
séparer la maison de la rue.

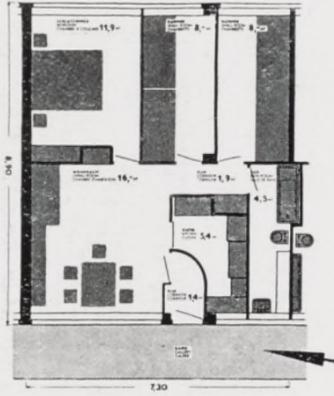


MAISON CONTIGUE AVEC ESCALIER INTÉRIER EN TRAVERS.
 Le plan se rapproche du type traditionnel dans certaines régions en Belgique. —
 Remarquer le passe-plats entre la cuisine et la salle à manger.



LOGEMENT POUR TROIS PERSONNES DESSERVI PAR UN COULOIR EXTÉRIEUR.

WIESBADEN



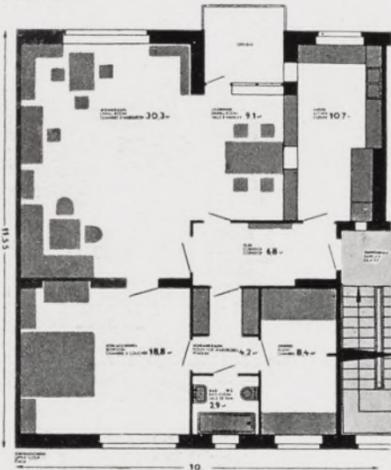
WOHLPLATZ	57,1H
UNTERBAUER BAUPH	1998H
FENSTERBAUCHE	121H



155

LOGEMENT POUR FAMILLE DE CINQ PERSONNES. Toutes les chambres à coucher vers l'Est, toutes les salles communes vers l'Ouest. Disposition économique des salles de bain croisées. Placards cuisine accessible directement de la salle commune.

BERLIN



WOHLPLATZ	91,2H
UNTERBAUER BAUPH	346,5H
FENSTERBAUCHE	12,2H

165

FIGURATION SCHÉMATIQUE DES PROPORTIONS LES PLUS ÉCONOMIQUES d'un logement à 4 pièces, en tenant compte d'une superficie croissante 50 à 91.2 m. Installation et disposition des meubles basées sur les lignes de passage les plus pratiques.



Les clichés des pages 58 à 64 illustrent quelques aspects de la remarquable Exposition qui s'est tenue à Bruxelles au Palais des Beaux-Arts du 22 novembre au 5 décembre dernier. Rappelons que cette Exposition avait été organisée à l'occasion du III^e Congrès International d'Architecture Moderne et des Journées de l'Habitation Minimum.



F 15 J. Maivaux

Le cliché précédent et celui ci-dessus montrent deux aspects de la section réservée à la Ville de Francfort, laquelle avait été invitée spécialement à participer à l'Exposition eu égard à l'extraordinaire effort qui s'y est développé en matière d'architecture, d'urbanisme et en général d'organisation moderne.



VUE DANS LA SECTION DES PLANS D'HABITATION MINIMUM. Ces plans élaborés à l'occasion du Congrès de Francfort (1929) ont déjà été exposés dans plusieurs grandes villes européennes. Ils constituaient, avec les plans de lotissement rationnel, l'objet théorique essentiel de l'exposition.



VUE DE LA LIBRAIRIE DE L'EXPOSITION.
Au premier plan, une partie du stand dressé à la mémoire du regretté urbaniste
L. Van der Swaelmen. L'œuvre principale de ce dernier s'y trouvait exposée sous
forme de plans et de photos.



E. J. M. N. v. a. u. x

VUE DE LA SECTION DES CHASSIS COULISSANT HORIZONTALEMENT.
Rappelons que ce problème technique est intimement lié à la solution rationnelle de
l'Habitation minimum.



VUE DANS LA SECTION DES CHASSIS COULISSANT HORIZONTALEMENT.
Quinze firmes spécialisées d'Europe y exposaient des types de leur production
de série.



LA CUISINE-TYPE AMÉNAGÉE ET ÉQUIPÉE A L'OCCASION DE L'EXPOSITION.
Nous donnerons dans un prochain numéro quelques détails sur cette intéressante réalisation.

T E K H N E

Celui-ci, en accordant les subsides nécessaires à l'édification du Monument au Travail pour couronner les Fêtes du Centenaire, a comblé les vœux de tous les artistes et du peuple immense des travailleurs, tant intellectuels que manuels.

Pour le Comité Meunier :

Le Président :

J. CALUWAERS.

Le Vice-Président :

J. GHOBERT.

Les Secrétaires :

G. HENDRICKX et René LYR.

(Communiqué).

ART NEGRE.

La Centennale d'Art Belge ayant fermé ses portes à la fin du mois d'octobre, la direction du Palais des Beaux-Arts avait préparé une grande exposition d'Art Nègre.

C'est avec le concours des plus belles collections françaises et belges, avec le concours des Musées de Tervueren et du Trocadéro que ce vaste ensemble a pu être présenté au public. Plus de trois cents admirables sculptures, des peintures, des tissus, des armes, des outils, etc., se trouvèrent réunis dans les salles du Palais des Beaux-Arts.

Cette exposition fut ouverte le 15 novembre 1930.

FRANCE.

LA TRANSFORMATION DES GARES PARISIENNES.

Le 11 juillet, l'assemblée municipale parisienne a pris une décision de principe concernant les modifications à apporter à la situation des gares du réseau de l'Etat dans la capitale.

L'exposé qu'ont présenté MM. François Latour et Adolphe Chérioux concerne une vaste opération d'urbanisme dont M. Dautry, directeur général des Chemins de fer de l'Etat, a été l'initiateur habile et qui a reçu l'approbation du Conseil municipal.

Elle a, comme point de départ et comme but principal, le dégagement de la gare Saint-Lazare par le report à Montparnasse de la plupart des trains de grandes lignes de Saint-Lazare, dits transatlantiques, trains de plaisir, etc., et, progressivement, des trains qu'il deviendrait difficile de recevoir à Saint-Lazare.

La gare Montparnasse recevrait également les trains de grandes lignes dont le terminus est aux Invalides.

Pour réaliser ce groupement, la gare actuelle serait démolie et l'on reconstruirait une nouvelle gare à l'angle de l'avenue du Maine et du boulevard Vaugirard, à l'emplacement approximatif (un peu en recul du boulevard) de la gare provisoire qui vient d'être édifiée. Le dépôt de matériel situé à Montrouge serait agrandi pour faire face au trafic des voies nouvelles aboutissant à Montparnasse.

L'emplacement actuel de la gare Montparnasse serait livré à la Ville de Paris. Les ponts qui franchissent le boulevard Edgar-Quinet et l'avenue du Maine seraient supprimés.

D'autre part, le projet envisage la suppression de la totalité de la gare du Champ-de-Mars (à l'exception des remisages de matériel électrique), dont l'emplacement serait abandonné par l'Etat à la Ville de Paris, ce qui permettrait d'y édifier des habitations, opération des plus désirables au point de vue de l'esthétique.

Par suite de la suppression de la plupart des trains de grandes lignes qui aboutissent aux Invalides, cette gare ne deviendrait plus qu'une gare de banlieue, et ainsi n'aurait plus besoin que de ses installations souterraines. La partie de la gare qui est au-dessus de l'esplanade des Invalides serait donc abandonnée à la Ville de Paris, qui serait libre d'en disposer à son gré, par exemple en l'affectant à l'usage d'expositions, etc.

Enfin, si le projet en question était réalisé, l'administration des Chemins de fer de l'Etat abandonnerait la demande qu'elle avait faite à l'administration de la guerre et à laquelle celle-ci avait accédé, tendant à utiliser une dizaine d'hectares sur le champ de manœuvres d'Issy-les-Moulineaux, pour y construire une nouvelle gare. Cette surface deviendrait ainsi disponible et serait récupérée par la Ville de Paris. Elle abandonnerait également, dans les mêmes conditions, son droit de préemption

sur 9 hectares environ des terrains militaires et de la zone situés aux abords des portes de Clichy et Pouchet, terrains qui ont une valeur importante et sont particulièrement bien situés pour recevoir des constructions.

Du point de vue financier, le préfet de la Seine a proposé de faire participer la Ville au moyen de paiements échelonnés dont le total ne dépassera pas 600 millions.

Un emprunt serait contracté à cet effet. Aux actuels des emprunts, l'annuité nécessaire pour couvrir ces 600 millions serait comprise entre 33 et 34 millions, en supposant un emprunt de cinquante ans.

Afin que le budget n'ait pas à supporter cette charge, d'accord avec le directeur des Chemins de fer de l'Etat, on aurait recours à l'imposition de surtaxes locales temporaires sur le trafic de toutes les gares du réseau de l'Etat situées « intra muros », comme le font toutes les grandes villes qui désirent modifier les installations ferroviaires qui les intéressent par exemple en ce moment Bordeaux, Marseille, Rouen, Le Havre, Versailles, etc.

La Ville ne jouerait que le rôle de personne interposée, les usagers payeraient les surtaxes qui feraient face à la plus grande partie de l'annuité d'emprunt, le reste étant couvert par la revente des terrains.

Tel est le projet dont le principe a été adopté et qui reviendra au mois de novembre pour la fixation des moyens financiers.

(« Journal des Débats ».)

PARIS. DE NOUVELLES CITES-JARDINS DANS LA BANLIEUE PARISIENNE.

L'Office public d'Habitations à bon marché du département de la Seine vient de se voir accorder un avis favorable à l'approbation des plans, devis, projets relatifs aux opérations ayant pour objet la continuation de travaux de cités-jardins dans les communes suivantes : Champigny, Stains, Suresnes, Malabry, Châtenay, Gennevilliers, Pré-Saint-Gervais, Charenton, Plessis-Robinson.

Les dépenses engagées sont de l'ordre du demi-milliard.

LES 20,000 LOGEMENTS A CONSTRUIRE PAR L'ENTREPRISE PRIVEE.

Le Conseil municipal de Paris avait commencé, le 4 juillet, la discussion portant sur la construction, par l'entreprise privée, de 20,000 logements nouveaux sur lesquels on fonde de légitimes espoirs pour atténuer la crise de l'habitation.

MM. Guillaumain et François-Latour ont développé les conclusions de la Commission de l'habitation, absolument conformes à celles du préfet de la Seine, au sujet de la convention qui doit lier la Ville et les constructeurs.

La discussion a repris lundi et le Préfet de la Seine a tenu, tout d'abord, à rappeler les nécessités qui, selon lui, militent en faveur de la réalisation du projet.

Tout d'abord, il a fait remarquer qu'il aurait pu ne pas prendre cette initiative, car le plan de campagne de 1930 de l'Office des H. B. M. et de la Ville de Paris représente actuellement 11,496 logements en pleine construction et le projet de 1931, qui va être présenté au Conseil, atteindra 5,800 logements.

Cela pourrait paraître suffisant à une administration sans prévoyance. Mais elle sait que la nécessité s'impose de reloger les expropriés pour cause d'utilité publique, et l'on veut réaliser les opérations de voirie votées et la suppression des îlots insalubres sans détourner les H. B. M. de leur destination; aussi a-t-elle étudié un projet nouveau en tenant compte des besoins qui sont les suivants :

Dans les immeubles acquis par la Ville pour opérations de voirie, il y a 8,400 logements représentant 19,300 personnes dont 5,700 enfants; un quart, d'après l'expérience arrivent à se reloger en banlieue ou en province. Il faut créer des logements nouveaux. C'est la liquidation du passé; quant à l'avenir, il faut, pour les opérations nouvelles, 6,000 autres logements, auxquels il est nécessaire d'ajouter un chiffre énorme de logements pour les habitants évincés des îlots insalubres.

La population de ces îlots est, en effet, de 200,000 habitants, qui ont besoin de 50,000 logements si on supprime les immeubles qu'ils habitent.

Malheureusement, on ne peut espérer se débarrasser des îlots insalubres en une seule opération.

T E K H N E

Il faut procéder par étapes. La première, la plus urgente, est celle relative aux mesures dans lesquelles la tuberculose cause le plus de ravages. Elles sont habitées par 50,000 individus, ce qui nécessite 12,500 logements à construire.

Il ressort donc que les simples besoins de remplacement, les besoins les plus réduits, exigent la construction de 25,000 logements.

Dans l'état actuel de la législation, la Ville de Paris ne peut construire que des habitations à loyers modérés, elle ne peut pas construire d'habitations à bon marché, il fallait donc s'adresser à une société qui aurait pris la place de la Ville.

C'est ce que propose le projet : construction de logements loués à des taux inférieurs à leur prix de revient, et de logements à loyers modérés, à des prix qui excèdent de 33 pour cent les maxima fixées par la loi Loucheur, tout en restant inférieurs de 25 à 30 pour cent aux prix pratiqués dans les constructions neuves.

Après un débat où sont intervenus MM. Le Trocquer, Alexandre, Contenot, Garchery, le projet du Préfet a été adopté.

(« Le Bâtiment ».)



OLÉRON. CONSTRUCTION D'UN VIADUC ENTRE L'ÎLE D'OLÉRON ET LE CONTINENT.

Le Conseil général de la Charente-Inférieure vient de nommer la commission chargée d'étudier le projet de construction d'un viaduc entre l'île d'Oléron et le continent. Il a déclaré qu'elle serait composée d'un haut fonctionnaire du Ministère des Travaux Publics, président; du directeur général des chemins de fer de l'Etat; de MM. Delteil, Massé, Voyer, Himond, Robin, Darre, Bonvalet et Landreau, conseillers généraux; de M. Lombard, ingénieur en chef, et de M. Petit, ingénieur des Ponts et Chaussées. La commission arrêtera la liste des entreprises admises à concourir et rédigera le devis du concours.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le viaduc aurait de 2,200 à 2,800 mètres de longueur et franchirait entre la pointe du Chapus et la pointe de la jetée d'Ors, un bras de mer qui

offre trois passes navigables dont la première n'est empruntée que par des bateaux à mâture démontable. La seconde par des voiliers dont la hauteur de mâture peut atteindre 12 mètres, la troisième par des cargos dont la mâture peut s'élever à 26 mètres, ce qui, en principe, obligera les ingénieurs à établir la chaussée à 35 mètres au-dessus du niveau de l'eau. La largeur prévue de la chaussée, d'un bout à l'autre de l'ouvrage, est de 7 m. 50.

(« Le Bâtiment ».)



ALLEMAGNE.

UN GRATTE-CIEL EN EUROPE.

Les usines Zeiss, à Iéna, ont l'intention d'ériger sur leur terrain un gratte-ciel de 24 étages et d'une hauteur de 85 mètres.

On y établira des expositions et des bureaux, alors que le toit servira aux usines Zeiss à des essais de projecteurs et d'autres instruments optiques.



ÉTATS-UNIS.

LUTTE CONTRE LE BRUIT DES RUES

Une Commission a été organisée le 30 octobre 1929. Elle comporte 5 comités ayant pour but : 1° D'étudier l'effet du bruit sur les êtres humains; 2° De mesurer l'intensité du bruit; 3° D'appliquer des remèdes pratiques; 4° De codifier les constructions; 5° De soutenir financièrement l'organisation de la lutte contre les bruits.

Il a été estimé qu'une somme d'au moins 50,000 dollars était nécessaire pour assurer l'existence de la commission. Dans cette somme ne sont pas compris le matériel ni la rémunération des opérateurs. Les fonds nécessaires seront fournis par dons volontaires. La commission de l'action du bruit sur l'organisme humain a déjà déposé un rapport préliminaire. Celle de la mesure des bruits utilise deux types d'enregistreurs qui sont succinctement décrits. La classification des réclamations élevées par le public s'établit comme suit en pour cent :

JAPON.

UN PROJET DE MAISON SOUTERRAINE.

Depuis le terrible tremblement de terre qui, en 1923, a détruit la plus grande partie de la ville de Tokio, architectes et géologues ont étudié en commun le type de maison qu'il conviendrait d'édifier.

Il a été établi, paraît-il, qu'un immeuble de 10 étages souterrains subirait beaucoup moins l'influence des tremblements de terre qu'une maison de deux étages en superstructure, de sorte qu'une maison de vingt étages sous terre résisterait mieux à des mouvements sismiques qui, par contre, provoqueraient l'éroulement immédiat d'une maison de quatre étages. En outre, une maison de ce genre pourrait être facilement fraîche en été et chaude en hiver.

Il est projeté de construire une maison de ce genre dans un quartier central de Tokio. Elle comporterait 80 étages en profondeur et serait construite de telle façon qu'il serait possible d'ajouter de nouveaux étages. La structure de cette construction particulière serait en acier et le remplissage comporterait des pierres de béton. La maison aurait la forme d'un grand cylindre de 1.100 pieds de longueur. Elle comporterait au centre une conduite d'air géante de 75 pieds de diamètre qui traverserait toute la maison. Elle serait pourvue de tous les perfectionnements des gratte-ciel américains, c'est-à-dire téléphones, radios, lumière électrique, ascenseurs, énormes miroirs reflétant la lumière solaire. Le plan en est établi par l'architecte et constructeur japonais Minamoto, et les travaux de construction seraient exécutés par la « Nippon Construction Company ». Société fondée il y a quelque temps à Osaka et Tokio. Les experts estiment que la construction durerait moitié moins de temps que celle d'un gratte-ciel de même dimension. La dépense a été évaluée à environ 25 millions de yen, soit 2 millions de dollars.

L'idée d'exécuter une construction souterraine aussi importante avait été d'abord écartée et tournée en ridicule au Japon, comme cela eut lieu également lorsqu'on présenta le projet du premier chemin de fer souterrain.

(« Le Bâtiment ».)

Bruits dus au trafic automobile privé	37.18
Hauts-parleurs (privés et de magasins)	13.15
Transports en commun (tramways, métros, etc.)	14.66
Collecte des immondices, transport du lait, de la glace, etc.	10.12
Chiens, charrettes à bras, parties bruyantes	8.01
Constructions (perforatrices, rivetage, etc.)	7.18
Divers	9.70

La commission des remèdes à appliquer travaille de son côté et a déjà suggéré plusieurs idées pratiques pour la suppression ou l'atténuation des bruits.

(« L'Action Communale et Provinciale. Septembre 1930. »)

BALTIMORE A SUPPRIME SA DERNIERE LAMPE A ARC.

Le 7 septembre 1929, la dernière lampe à arc encore en service, a été remplacée par une lampe à incandescence. Les dernières lampes à arc placées au nombre de 223, coûtaient 225 dollars 50 cents par an. Les nouvelles lampes à incandescence qui les remplacent ne coûtent plus que 100 dollars par lampe et par an et ont un pouvoir éclairant plus considérable. L'éclairage public comporte actuellement 17,382 lanternes à gaz et 18.665 lampes à incandescence. Il coûte environ 1 million et demi de dollars par an.

HOLLANDE.

DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE pour habitations à bon marché. Un groupe de 1,043 logements sera construit prochainement à Amsterdam par les soins de quatre sociétés d'entreprise. 758 de ces logements seront pourvus de bains, 285 de bains-douches. Afin de promouvoir l'emploi de ces installations et de réduire les frais, les sociétés en question se sont entendues pour créer un organisme spécial ayant pour but l'installation et l'exploitation d'une distribution centrale d'eau chaude. Les frais d'exploitation s'en trouveront considérablement réduits, au profit du budget des habitants de ces logements.

**... " Les Lambris du Château
dans le plus modeste Logis ..**

ETERNIT EMAILLE

Terrazo - Marbres - Teintes unies

Le Revêtement Idéal

pour Salles de bain, Cuisines, Verandahs,
Hôpitaux, Salles de machines, Meubles,
Armoires frigorifiques, etc., etc. ■■■■■

ETERNIT ELO

Répliques de boiseries de tous styles

Incombustibles ■■■■■ Imputrescibles

Le Revêtement Riche

qui habille avec distinction les Vestibules, Salles
à manger, Salons, Cabinets de travail, Restaurants
Salles de Billard et de spectacles, Églises, etc.

GROSSE ÉCONOMIE à l'achat et à la pose

Soc. Anon. **ETERNIT EMAILLÉ**
■■■■■ **CAPPELLE-AU-BOIS**

U. R. S. S.

L'ARCHITECTE E. MAY EN U. R. S. S.

La nouvelle, qui s'était répandue dans les milieux d'architecture, relatant le départ pour l'U. R. S. S. de l'architecte E. May, Stadtbaurat de Francfort-sur-Main, est confirmée officiellement et depuis longtemps déjà. L'éminent constructeur allemand a, en effet, reçu mission d'organiser et de diriger le service d'Urbanisme et de Housing de la République soviétique. Il est parti, accompagné d'une équipe de collaborateurs expérimentés, dont la plupart ont fait leurs preuves à Francfort même.

On peut être convaincu que Francfort perd ainsi un puissant animateur, un organisateur d'élite. Et l'on attendra impatiemment les nouvelles venues d'U. R. S. S. pour nous signaler la grande tâche architecturale à laquelle se seront voués May et ses collaborateurs.

**ÉCHOS des
Fêtes du Centenaire**

Peut-être ne lira-t-on pas sans quelque soulagement l'article suivant, qui contient, pensons-nous, un jugement juste et sévère. Ces lignes sont extraites intégralement du grand hebdomadaire français « Les Nouvelles Littéraires » (1-XI-30) :

Les fêtes du centenaire de l'indépendance nationale sont terminées. Suivant une tradition très ancienne, les cortèges y ont tenu une place prépondérante. *Ommeganck* (reconstitution de 1515), cortèges historiques, de la lumière, fête militaire, jeux romains, etc.

À part, l'*Ommeganck*, qui fut irréprochable et qui avait été organisé par des artistes et des folkloristes renseignés et scrupuleux, les autres manifestations publiques furent assez disparates. Beaucoup de couleurs, d'allégories, peu d'art et d'intellectualité. La foule a pu se saouler de tout le passé de la Belgique, on a satisfait son goût du luxe de parvenu, de reconstitutions les plus faciles et les plus bana-

les. Des empereurs, des princes, des guerriers ont défilé sur des chevaux caparaçonnés, revêtus de costumes de théâtre. De l'histoire en mauvaises images d'Epinal. L'art fut éloigné de toutes ces manifestations. Il est vrai que les collections d'art ancien d'Anvers et de Liège, d'art moderne de Bruxelles, ont pu compenser magnifiquement les lacunes des exhibitions, mais tout de même oublier que Breughel, Memlinc, Bosch, Rubens, Van Dyck furent nos plus illustres ancêtres, ne rien constituer de la vie caractéristique de nos aïeux, ne penser qu'aux trônes sans descendre aux foyers, c'est un peu trahir nos origines et la vérité. Tous nos maîtres furent des étrangers. Et justement de nos époques d'indépendance, de celle de notre activité présente, il n'y eut rien. La guerre de 14-18 parut comme le seul événement catastrophique, disons-le, digne d'être vraiment glorifié. Et comment? N'insistons pas sur le soldat en haillons traînant un chien et autres souvenirs des tranchées! Quelles leçons pour relever le goût d'un peuple déjà trop porté vers les réalisations matérielles. Nous avons eu la naïveté de croire que nos dirigeants se rendaient mieux compte que quiconque de cette carence idéaliste et qu'il allait profiter des fêtes du centenaire pour relever le niveau populaire et tenter un redressement en faveur de l'esprit. Il est vrai que le gouvernement s'était déchargé de ce soin sur une commission dont nous ne dirons rien, sinon qu'on ne peut rien en dire. Pour la plupart, de braves gens terre à terre.

Et cependant, que d'éléments intéressants étaient d'actualité. Il y a en Belgique des architectes, des ensembliers, des décorateurs très personnels. Les mises en scène du *Vlaamsche Volkstooneel*, les travaux et représentations de l'Institut supérieur des Arts décoratifs, le groupe si vivant des architectes modernistes l'ont prouvé. Aucune de ces associations ne fut invitée à participer à la glorification de notre indépendance. Mieux que cela, les projets dus à leur initiative furent écartés. L'appui officiel alla vers des spectacles aussi inattendus que ces *Jeux de Rome* où gladiateurs, cavaliers, conducteurs de char tentèrent de ressusciter ces jeux de cirque, qui sont le moins beau côté de la civilisation romaine et n'ont rien à voir avec nos mœurs et notre histoire. *Panem et circenses*, la satire de Juvenal, deviendrait-elle

d'actualité? Le cirque romain a le sable à jamais rougi du sang des martyrs chrétiens et symbolise l'écrasement inexorable des faibles. Revenons-en à ce romantisme de faux aloi, plus ridicule que celui d'Hernani et de Dumas père. Après le Palais de Justice de Bruxelles, les jeux romains complètent le tableau de notre désordre spirituel. Désordre d'autant plus incompréhensible que nous sommes un des peuples les plus riches en souvenirs populaires.

Le tableau serait incomplet si, à la suite de MM. Georges Rency et Louis Piérard, nous ne signalions qu'au cours de cette année du centenaire, les lettres belges, autant françaises que flamandes, ont été complètement oubliées.

Des nombreux millions dépensés en parades, pas un centime n'a été attribué à la littérature. Les toiles des peintres morts ont été exposées, les œuvres des vivants n'ont pu trouver nul abri pour se grouper!

La Belgique deviendrait-elle un immense marché de regrets? Et dire qu'à Liège on a glorifié les procédés les plus perfectionnés de notre industrie, à Anvers, nos progrès coloniaux et maritimes. N'y aurait-il de vivant en ce pays que les puissances d'argent?

G. P.

CONCLUSIONS

du XII^{me} Congrès International des Architectes

Thème I. — Sujet : *La réforme de l'enseignement professionnel architectural conformément aux exigences de la pratique.*

En considération de la situation de l'économie mondiale, ainsi que des changements radicaux subis par la production industrielle depuis la grande guerre, le Congrès estime nécessaire que l'enseignement des connaissances financières, économiques et d'organisation du travail occupe dans la formation de l'architecte moderne une place notablement plus grande qu'autrefois.

Il estime nécessaire que l'acquisition de ces connaissances ne soit plus reléguée dans la

pratique postérieure aux études, mais qu'elle marche de pair avec les études théoriques. Pour y arriver, le Congrès formule les vœux suivants :

1° Sans toucher à la formation artistique des architectes, la composition des édifices doit être enseignée de telle façon que les projets tiennent compte de la réalité et soient aussi élaborés et examinés au point de vue de l'économie.

2° Comme l'architecture économique a pour base la connaissance parfaite des constructions, il faut attribuer une grande importance à l'enseignement des constructions et le faire figurer parmi les matières dès les premières années d'études.

3° Parallèlement à l'enseignement plutôt théorique de la connaissance des matériaux, il est nécessaire de familiariser pratiquement les élèves avec les matériaux. Cela s'applique notamment aux matériaux nouveaux qui doivent être étudiés dans les laboratoires d'essais avec la participation des élèves.

4° Le Congrès émet le vœu qu'il soit prescrit, avant la délivrance du diplôme d'architecte, un stage obligatoire à passer en partie sur les chantiers, en partie dans un bureau d'architecte.

5° Le Congrès estime qu'il est utile aux architectes prenant part à la vie pratique, d'y arriver avec la connaissance des notions du droit, de l'administration et de l'économie politique.

Thème II. — Sujet : *Les Chambres d'Architectes et des Associations d'intérêt des Architectes.*

Le Congrès émet le vœu :

1° Que le titre et la profession d'architecte soient protégés par les lois dans chaque nation selon les desiderata du XI^e Congrès et que les mêmes lois disposent au sujet de l'immatriculation des architectes qualifiés, ainsi que des poursuites et des peines pour usage illégal du titre d'architecte.

2° Le Congrès estime désirable que des corporations d'architectes soient constituées dans chaque nation, sur la base des lois et chargées d'enregistrer (immatriculer) les architectes qualifiés et de sauvegarder dans le pays les intérêts généraux du corps des architectes.

Selon la constitution organique de chaque pays, on établira : des Chambres d'Architectes, des Syndicats ou des Corporations ayant la compétence d'une autorité publique.

3° Que les délégués de chaque nation sollicitent dans leur pays la séparation nette entre les professions des architectes chargés de dresser des plans, de diriger et contrôler les travaux et des entrepreneurs chargés d'exécuter les travaux.

4° Le Congrès décide que toutes les résolutions et tous les vœux adoptés seront transmis directement par le Secrétariat Général du C. P. C. I. A. aux gouvernements des diverses nations et à la Société des Nations.

Thème III. — Sujet : *La protection de la propriété artistique de l'architecte au point de vue international.*

Le Congrès émet le vœu :

1° Que le droit d'auteur de l'architecte soit étendu, dans tous les Etats qui ont adhéré à la Convention de Berne, et dans une mesure uniforme, aux cas de transformation, additions et démolitions partielles d'édifices, que la démolition complète d'un édifice ne puisse être non plus autorisée s'il en résulte une perte artistique incontestable;

2° Que des particuliers ne puissent s'approprier des idées ou projets architecturaux; mais que l'Etat, les villes ou autres autorités aient le droit d'expropriation dans les cas où l'expropriation est rendue indispensable par des considérations d'intérêt commun d'un caractère social ou national. En pareils cas cependant, le montant de l'indemnité versée à l'auteur devra — à moins d'accord à l'amiable — être fixé par un tribunal indépendant, et l'idée ou projet ayant donné lieu à l'expropriation ne pourra être utilisé que pour le but désigné dans la procédure d'expropriation.

3° Que la protection du droit d'auteur constituée par la Convention de Berne soit placée sous la garde et la surveillance de la Société des Nations.

Thème IV. — Sujet : *Le rôle de l'architecte dans les constructions industrielles.*

1° En ce qui concerne les constructions industrielles, il est désirable que, dès le premier

moment, un architecte s'occupe du plan général et du caractère de l'architecture. Il s'ensuit également que dans les constructions industrielles, il est d'une importance primordiale que le titre d'architecte et les droits y afférents soient réglés légalement.

2° En général, le mode le plus juste semble être que l'architecte reste libre comme architecte conseil (non employé), bien qu'il faille convenir aussi qu'il doit avoir une connaissance toute spéciale de l'industrie respective.

3° Il serait désirable que dans les Ecoles supérieures, Polytechniques et Universités, il se forme un contact plus intime entre les différentes catégories ou facultés c'est-à-dire entre celles des architectes et des ingénieurs, afin d'assurer la coopération harmonieuse de l'architecte et de l'ingénieur.

4° Nous constatons que pour les corporations d'architectes, il est absolument nécessaire de propager ces idées dans les associations industrielles, pour les convaincre que, ainsi conçue la participation de l'architecte dans les constructions industrielles est d'une grande importance au point de vue de l'économie nationale et de l'hygiène du travail. Il est nécessaire que les sociétés d'architectes commencent une propagande dans ce sens par la plume et par la parole.

Thème V. — Sujet : *L'acoustique architecturale.*

1° Etant donné que l'acoustique architecturale est une science bien établie, avec des principes généraux, il est à souhaiter qu'elle soit enseignée au cours des hautes études d'architecture.

2° Chaque pays devrait avoir un laboratoire scientifique pour les recherches sur l'acoustique et pour l'essai des matériaux dits acoustiques.

3° Le problème des salles à acoustique réglable mérite un examen approfondi.

4° Il est à souhaiter que l'isolation phonique — nécessaire et pour l'efficacité du travail et pour le repos — soit considérée dans les règlements des Etats et des villes en matière des bâtiments.

CONCOURS

CONCOURS D'ARCHITECTURE. Le Ministère des Transports avait organisé, il y a quelque temps, deux concours publics réservés aux architectes belges. Le premier pour la construction, à Anvers, d'une Ecole Supérieure de Navigation avec internat, le deuxième pour la construction, à Ostende, d'une Ecole de Marine.

Le premier concours a donné comme résultat définitif : Josse Van Kriekinghe, premier avec exécution.

Quant au deuxième concours, la première épreuve terminée avait donné comme résultat : les projets de MM. Damman, Duym, Van Nueten et Verbruggen sont retenus pour la deuxième épreuve.

Nous avons appris récemment que c'est à l'architecte P. J. J. Verbruggen qu'a été enfin confiée la tâche d'exécuter le travail.

Nos sincères félicitations.

3 années d'architecture moderne en Belgique

Édité par **LA CITÉ & TEKHNÉ**

MADRID. LE CONCOURS INTERNATIONAL D'URBANISME, auquel prirent part de nombreux architectes espagnols, allemands et français, fut clôturé par l'attribution du premier prix (100.000 pesetas) à l'urbaniste ing. Hermann Jansen, professeur à l'Ecole Technique Supérieure de Berlin.

BELGRADE. LE CONCOURS INTERNATIONAL pour la construction de la cathédrale catholique s'est terminé par l'attribution du premier prix à l'architecte allemand Wentzler (Dortmund). Ce concours avait réuni 79 Allemands, 18 Autrichiens, 12 Yougoslaves, 8 Français, 4 Suisses, 2 Italiens, 1 Tchèque, 1 Bulgare, 1 Hongrois.

ZAGREB. UN CONCOURS INTERNATIONAL, pour les plans d'extension méthodique de la ville, vient d'être ouvert. Les documents y relatifs sont envoyés contre versement de 2.000 din. au « Städtischen Sektion für Stadtregulierung » (Zagreb, Yougoslavie). Date de clôture du concours: 15 février 1931.

UN CONCOURS INTERNATIONAL POUR L'ALUMINIUM. Nous apprenons que les producteurs européens d'aluminium ont décidé d'organiser un concours international doté de 100.000 francs de prix, destiné à récompenser les meilleures inventions ou mises au point susceptibles de favoriser le développement des emplois de l'aluminium et de ses alliages.

Tous les renseignements relatifs à ce concours sont donnés par le Bureau international de l'aluminium, 23bis, rue de Balzac, à Paris (8^e).

MEMENTO

Architecture

HABITATIONS A BON MARCHÉ.

Cité Eglisee, à Bâle (W.O.B.A.). Architectes: Kellermuller, Hofmann, V. d. Mühl, Burckhardt, Artaria, Schmidt, etc.	Das Werk (Zurich).	N° 10.
---	--------------------	--------

BATIMENT D'ADMINISTRATION.

Immeuble « De Telegraaf », Amsterdam. Architectes : Langhout et Staal.	Bouwkundig Weekblad (Amsterdam).	N° 10.
--	----------------------------------	--------

HOTEL.

W. O. B. A. Hôtel (Bâle). Arch. : Strässle et collaborateurs.	Das Werk (Zurich).	N° 41.
---	--------------------	--------

ETUDES DIVERSES.

Le verre dans l'architecture moderne, par l'architecte A. Sartoris.	La Casa Bella (Milan).	Septembre.
Aménagements intérieurs du « Bremen », par l'architecte Pulitzer.	La Casa Bella (Milan).	Septembre.
Meubles de série.	Stein, Holz, Eisen (Frankfort-sur-Main).	N° 18.

Technique

Détails de construction de la cité Woba.	Das Werk (Zurich).	N° 10.
Volets métalliques.	Bouwbedrijf (La Haye).	N° 19.
Nouveautés techniques présentées à l'Exposition «Olympia» (Londres).	Bouwbedrijf (La Haye).	N° 21.

Urbanisme

Données d'urbanisme général, par L. Kysela et O. Tyl.	Stavba (Prague).	N° 1.
Lotissements ouvriers, par l'architecte A. Lurçat (Paris).	Stavba (Prague).	N° 1.

Les clichés de LA CITÉ & TEKHNÉ peuvent être empruntés.

BIBLIOGRAPHIE

REVUES

HABITATION ET CONSTRUCTION, le journal de l'Association Internationale de l'Habitation (siège à Francfort-s.-Main, Hansa Allée, 27) en langues allemande, anglaise et française, est, depuis le commencement de l'année, édité par l'Association elle-même; et dorénavant sera envoyé seulement aux membres de l'Association (cotisation annuelle minimum pour particuliers, 22 fr.-or; la cotisation annuelle pour institutions et organisations est d'au moins 50 fr.-or).

Le fascicule de septembre-octobre, riche-

ment illustré, s'occupe encore une fois de « l'Habitation et la Femme », comme supplément du numéro précédent. Il donne en premier lieu un exposé au sujet des « *Instal-laitons ménagères centrales dans les nouvelles colonies* », par le *Magistratsbaurat Nosbisch*. (Francfort-sur-Main) et ensuite un article par le directeur V. Strauss (Vienne), s'occupant de « *le Home à cuisine unique à Vienne* ». De plus, ce sont des descriptions de deux im-meubles destinés aux personnes non mariées: « *La « Nieuwe Huis* », à Amsterdam », par H. Keegstra (Amsterdam), et « *L'Immeuble de l'American Women's Association à New-York-City* ». Enfin, il y a un article par *Magistrat municipal A. Weber* (Vienne), concernant « *Le Bain pour le petit logement* ».

Outre d'un communiqué et d'une biblio-graphie il y a encore la première invitation à participer au Congrès international de l'Ha-bitation, à Berlin 1931, et un rapport d'un Accord passé par l'Association Internationale de l'Habitation avec la Fédération Internatio-nale de l'Habitation et de l'Aménagement des Villes.

Des numéros spécimen de ce journal si re-commandable (adressé sans frais aux membres de l'Association) sont *gratuitement* à la dis-positon du public au secrétariat de l'Associa-tion. Francfort-sur-Main, Hansa-Allee, 27.

POUR 1931

UN OUVRAGE RECOMMANDE

aux Architectes,

aux Etudiants,

aux Constructeurs,

à tous les Intellectuels qu'intéresse le développe-ment de l'Architecture rationnelle en notre pays...

**3 années d'architecture
moderne en Belgique**

LE BULLETIN N° 23 publié par la Fédéra-tion Internationale de l'Habitation et de l'A-ménagement des Villes contient deux rapports d'un intérêt très spécial. Un des rapports décrit en détail l'intervention de l'architecte dans les plans d'extension des villes en Grande-Bre-tagne et on cite d'intéressants exemples de cette intervention dans certaines villes. On donne des renseignements sur la protection des monuments anciens, le contrôle de l'affi-chage et des stations de distribution d'essence et l'œuvre de nombreuses sociétés dont le but est de préserver la beauté et les agréments dans les villes et dans les campagnes. Professor Sverre Pedersen de Trondhjem a écrit un rap-port intéressant sur l'intervention de l'archi-ctecte dans les plans d'extension des villes en Norvège. Chaque rapport est donné en an-glais, en français et en allemand.

On peut se procurer des détails sur ce Bulletin et sur la Fédération en écrivant à la Fédération Internationale de l'Habitation et de l'Aménagement des Villes, 25, Bedford Row, London, W. C. 1.

Livres récents

LE CORBUSIER. PRECISIONS sur un état présent de l'architecture et de l'urbanisme. Collection de « L'Esprit nouveau ». Aux Editions G. Crès et C^{ie}, Paris.

Ce livre récent contient les 10 conférences faites par l'animateur français lors de son séjour à Buenos-Aires.



ARCHITEKTUR ALS SYMBOL, par Josef Frank. Ouvrage de 190 pages, édité par A. Schroll et C^{ie}, Vienne 1931.



DIE NEUE RAUMKUNST, ouvrage nouveau publié par Herbert Hoffmann. Fort abondamment illustré. Prix : 38 RM. Aux Editions Julius Hoffmann, Stuttgart.



MODERN THEATRES AND CINEMAS, par P. Morton Shain, à Londres, chez B. T. Batsford. Prix de l'ouvrage : 15 sh.



DIE BILLIGE, GUTE WOHNUNG, publié par « Die Baugilde », Berlin (Lœwenthal). L'album : 3 RM.

HANDBUCH DER RATIONALISIERUNG. Un fort volume publié par l'Industrieverlag Spaeth & Linde, Berlin W. 10. Prix : 15 RM.

BOUWKUNDE, 1^{re} partie, par MM. Arendzen et Vriend. Aux éditions N. V. Uit. Mij « Kosmos », Amsterdam. Prix de l'ouvrage : 14.50 fl.

LE CALCUL DU B. A. A LA PORTEE DE TOUS, par L. Siméon, ing., chez l'éditeur H. Vial, Dourdan (S.-et-O., France). Prix du volume et de l'atlas : 12' fr. (français).

FORMULAIRE PRATIQUE DU BATIMENT, par R. Champly, Desforges et C^{ie}, édit., Paris (6^e). Prix de l'ouvrage : 25 fr.

A N N O N C E S

DESSINATEUR-ARCHITECTE demande travaux à exécuter à domicile. Elément très capable. Ecrire *La Cité* sous initiales W. T.

R. ROBERT, dessinateur, 43, rue des Colonies (tél. 230,85), est à la disposition de MM. les Architectes et Constructeurs pour tous travaux de dessin à domicile.

Soin — Célérité — Prix modérés.

DESSINATEUR débutant cherche emploi dans entreprise bruxelloise ou bureau ingénieur. Ecrire au Bureau de la Revue aux initiales C. T. H.

ARCHITECTE céderait d'occasion quelques ouvrages et traités de construction. — Ecrire Bureau de la revue sous initiales V. W.

TRADUCTIONS techniques, en français, néerlandais et allemand. — Ecrire au Bureau de la Revue sous initiales G. K. (Gand).

DISPONIBLES. Les clichés ayant paru jusqu'à ce jour dans « La Cité » peuvent être empruntés au tarif de 25 centimes le cm².

EDITIONS "TEKHNE"

LA CITE. Première année. (Rare)	fr. 60.—
Deuxième année. (Rare).	40.—
3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e , 7 ^e et 8 ^e années, le volume	25.—

Ces volumes peuvent être fournis reliés en pleine toile moyennant un supplément de 15 francs.

LA REVUE « TEKHNE » série d'avant-guerre), collection complète de la 2 ^e année (1912-1913). Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés	40.—
---	------

L'Art et la Société, par H.-P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue « Art et Technique » (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés	50.—
---	------

Le Cœur de la Ville de Bruxelles, par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Cürlitt sur la « Conservation du cœur d'anciennes villes ». Une brochure de 24 pages	4.—
---	-----

L'Abbaye de la Cambre, par G. des Marez	4.—
---	-----

Paul Hankar (1859-1901), par Ch. Conrardy et Raym. Thibaut. Une brochure illustrée	4.—
--	-----

Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail, par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée	4.—
---	-----

L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque, par Louis van der Swaelmen, architecte-paysagiste	2.—
---	-----

Belœil. Le Versailles Belge, par Louis van der Swaelmen, architecte-paysagiste	4.—
--	-----

Etude sur la Forêt de Soignes, par Louis van der Swaelmen	4.—
---	-----

L'Abbaye de la Cambre. Restauration des Jardins Louis XIV, par Louis van der Swaelmen, architecte-paysagiste	4.—
--	-----

L'habitation coloniale. Sa construction au Congo Belge, par Gast. Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée	4.—
---	-----

Matériaux de substitution dans la construction de maisons, par J. Seroen, architecte. Une brochure illustrée	4.—
--	-----

L'architecture hollandaise, par Luc Paul Haesaerts. Une brochure illustrée	4.—
--	-----

Réduction de 50 p. c. aux nouveaux abonnés

PRIX DE L'ABONNEMENT à l'année en cours de la Revue « LA CITE » et de son supplément « TEKHNE » : Belgique, 40 francs. Etranger, 55 francs.

Pour s'abonner à « LA CITE » ou obtenir des livres, il suffit de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques postaux n° 166,21 Revue « LA CITE », la somme due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre du livre et les nom et adresse du souscripteur.

LA CITE & TEKHNE

**les plus importantes
revues belges d'archi-
tecture, d'urbanisme et
d'art public - les plus
actuelles - les mieux
documentées.**

Siège : Bruxelles, 10 Pl. Loix